

Pauvreté et Structure Familiale, pourquoi une nouvelle enquête ?

Philippe De Vreyer
Sylvie Lambert
Abla Safir
Momar Ballé Sylla¹

L'étude de la pauvreté est au centre des préoccupations des économistes du développement. De façon traditionnelle, on mesure la pauvreté grâce à des enquêtes qui tentent de comptabiliser les dépenses faites par les ménages, puis les rapportent au nombre d'individus pour avoir une dépense par tête. Un seuil est fixé, en deçà duquel un individu est déclaré « pauvre ». La structure du ménage est éventuellement prise en compte par l'utilisation d'échelles d'équivalence qui ramènent les besoins d'un enfant, d'une femme ou d'un vieillard à la norme de consommation d'un homme adulte actif. Dans cette approche, la composition du ménage est considérée comme une donnée stable qui ne joue de rôle que par le biais de la définition des besoins du ménage. Le fait que les ménages connaissent des recompositions régulières est alors ignoré, et de ce fait, les causes et conséquences de ces recompositions, non seulement en termes de pauvreté mais aussi pour nombre d'autres dimensions du bien-être des ménages, ne peuvent être étudiées. Dans cet article, l'importance de la prise en compte de cette flexibilité de la structure familiale est montrée, ainsi que les raisons de l'incapacité des enquêtes ménages existantes à traiter cette question. Un nouveau concept d'enquête est présenté, l'enquête Pauvreté et Structure Familiale (PSF), réalisée pour la première fois au Sénégal en 2006-2007 et dont la conception novatrice permettra de progresser sur ces questions d'intérêt.^{2,3}

Structure familiale et définition du ménage

Les chercheurs en économie appliquée se posent rarement la question de ce qu'est un ménage. Les enquêtes fournissent des données regroupées dans des entités nommées ainsi et les chercheurs les prennent comme telles. En général, ils ne s'interrogent pas sur la réalité recouverte par cette définition ni en statique, ni en dynamique. Les

analyses des phénomènes politiques, économiques et sociaux sont conduites en prenant ces « ménages » comme unités élémentaires des analyses et en les supposant clairement définis et stables dans le temps. Cette représentation est cependant clairement fautive dans les pays en voie de développement et spécifiquement en Afrique. Il

¹ Philippe De Vreyer, Université de Lille 2 et IRD-DIAL. Sylvie Lambert, Paris School of Economics et LEA-INRA. Abla Safir, CREST-INSEE et LEA-INRA., Momar Ballé Sylla, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie/Sénégal.

² Cette enquête a pu être menée à bien grâce au financement apporté pour l'essentiel par le CRDI. Nous remercions le CRDI et ses représentants à Dakar pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Le CEPREMAP (Paris) et le Laboratoire d'Economie Appliquée (LEA) de l'INRA ont également contribué au financement de l'enquête.

³ L'enquête a été conçue et menée par les auteurs et a bénéficié de l'appui logistique de l'ANSD. En particulier, Matar Gueye (ANSD) a été d'une aide déterminante dans la préparation et la mise en œuvre de l'enquête. Nous remercions également Meissa N'dour pour son aide pendant la phase préparatoire de l'enquête.

est probable qu'elle ne soit pas plus vraie ailleurs dans le monde⁴.

En réalité, les limites du "ménage" sont mouvantes, donnant à cette entité un contour flou. Tout d'abord, dans les pays du Sud, elles se mêlent souvent à celles de l'exploitation familiale. De ce fait, la nature du ménage n'est alors pas celle du ménage-consommateur usuel. Les décisions de production et les décisions de consommation sont indissolublement imbriquées. Une littérature scientifique s'est développée depuis une vingtaine d'années pour prendre cet aspect en compte (Singh, Squire et Strauss, 1986).

Par ailleurs, l'unité géographique (autour du lieu de prise en commun des repas) que l'on suppose en général dans la définition du ménage donne-t-elle lieu à l'identification des contours pertinents quand un homme polygame est *de facto* membre de deux foyers, entre lesquels il partage ses ressources et sa résidence ? Ces deux foyers peuvent potentiellement être assez poreux, non seulement en ce qui concerne les flux de ressources mais éventuellement aussi les flux d'individus.

Enfin, les frontières du ménage, même en se limitant aux membres cohabitants, peuvent englober plusieurs unités budgétaires. Cela est presque systématique dans le cas des ménages polygames. Ce dernier point est à relier au fait que les unités décisionnelles au sein des ménages peuvent varier selon les décisions considérées (choix de consommation ou choix d'investissement par exemple) et que les négociations intra-familiales peuvent prendre des formes différentes des négociations au sein du couple, envisagées dans la littérature sur les modèles collectifs (Bourguignon et Chiappori, 1992).

Il apparaît donc que, même à un instant précis, la définition du ménage qui aura un sens économique est délicate. Les enquêtes auprès des ménages existantes fixent ex-ante les limites des ménages qu'elles considèrent et interdisent de facto de prendre en compte cet aspect. Ce point commence à être soulevé dans la communauté scientifique qui s'intéresse à ce domaine. Par exemple, Christopher Udry (Yale University) qui a travaillé sur les modes de décision dans les ménages ruraux des pays en développement (Udry 1996, Duflo et Udry, 2003) s'interrogeait sur ce sujet lors de la conférence inaugurale du colloque « Opportunities in Africa : microevidence on firms and households » organisée

⁴ Foster (1993) s'interroge sur la notion de « ménage » au Bangladesh en étudiant des ménages récemment divisés et en examinant si les revenus d'un ménage séparé depuis peu d'un autre ménage ont un impact sur l'éducation des enfants de ce dernier ménage. Il rejette l'hypothèse qu'il n'y ait aucun impact.

par le Centre for the Study of African Economies (Oxford, Royaume-Uni) à l'automne 2000.

Il faut en outre intégrer le fait que les limites du ménage sont mouvantes au cours du temps, horizontalement comme verticalement. Les entrées et sorties du ménage sont liées bien sûr aux naissances, décès et mariages, mais aussi à des mouvements de migrations de nature très variée : personnes accueillies dans le ménage à court ou à long terme, venant du même village ou quartier ou de très loin, ayant un lien de parenté ou non, ou sorties du ménage tout aussi hétérogènes. Ces mouvements suivent parfois des événements imprévisibles, ils anticipent parfois des changements prévisibles de la situation du ménage ou ils correspondent à des choix de trajectoires individuelles scolaire, professionnelle ou matrimoniale.

Le Sénégal est un pays où l'analyse de la question des dynamiques des structures familiales est particulièrement pertinente. En particulier, la prévalence de la polygamie (Antoine, 2006) donne aux ménages des frontières qui peuvent être assez difficiles à tracer et des structures particulièrement flexibles. Chaque sous-groupe a des liens privilégiés avec d'autres ménages, en particulier avec les familles des épouses, qui peuvent, soit envoyer de nouveaux membres, soit accueillir tout ou partie de cette entité. Les structures familiales peuvent alors varier rapidement. Par exemple, le décès d'un membre, en particulier celui d'un chef de ménage polygame, conduit souvent à une division du ménage du défunt en d'autres ménages dont la recomposition se fait assez souvent en fonction de l'espace disponible pour les héritiers, des consensus sur le partage au moment de l'héritage et des liens de parenté que les membres entretiennent avec les différentes coépouses. Ces nouveaux regroupements peuvent également se faire selon l'âge ou le rang des coépouses, le nombre, le rang et l'âge de leurs enfants. Ainsi, certaines coépouses peuvent, avec ou sans leurs enfants, rejoindre le domicile de leur famille d'origine ou celui d'un autre parent plus ou moins proche.

De même, le « confiage » des enfants est une pratique assez courante qui influe également sur la recomposition des ménages. Le confiage peut notamment permettre de faire face à des difficultés économiques du ménage d'origine, faciliter l'accès à l'éducation pour l'enfant concerné ou résulter de considérations sociales telles que l'obligation de soutien à un parent sans enfant.

Pauvreté, vulnérabilité et structure familiale

La prise en compte de la structure familiale de façon fine, et du fait que cette structure n'est pas constante dans le temps, est essentielle pour analyser de façon pertinente la pauvreté et la vulnérabilité des ménages dans le contexte des pays en voie de développement.

La première étape de cette analyse consiste donc à appréhender les différentes structures familiales présentes au Sénégal dans toute leur diversité. Alors que des descriptions riches des familles et de leur fonctionnement existent dans la littérature anthropologique (Diop 2000) ou démographique (Antoine 2007), peu de descriptions statistiques systématiques ont été faites jusqu'à présent. Des exceptions notables sont Antoine et Nanitello (1995) et Mboup (1992) sur la polygamie et Lloyd et Desai (1992) et Vandermeersch (2002) sur le confiage. Ces papiers utilisent des enquêtes assez anciennes, la plus récente datant de 1992-1993, et qui n'ont pas été conçues pour étudier la structure des ménages. Elles sont donc incomplètes au regard de plusieurs dimensions de la composition des ménages, comme par exemple la part des ménages polygames composés de plusieurs foyers distincts.

Par ailleurs, il serait important d'étudier dans quelle mesure les structures familiales, notamment dans ces deux dimensions de la polygamie et du confiage, mais pas uniquement, varient systématiquement en fonction de l'appartenance ethnique et des traditions lignagères par exemple.

La structure complexe du ménage type suggère que la répartition des ressources disponibles a peu de raisons de se faire de façon parfaitement égalitaire. Par exemple, certains membres peuvent avoir des liens privilégiés avec une personne extérieure au ménage qui leur transfère des ressources (en nature ou en argent) non partagées avec les autres membres. Dans le cas de ménages polygames, Mammen (2004) trouve, à partir d'estimations sur des données de Côte d'Ivoire, que les enfants âgés entre 13 et 16 ans, des deuxième et troisième épouses ont moins de chances d'être scolarisés et bénéficient de dépenses d'éducation plus faibles que les enfants de la première épouse. Si tel est le cas alors les mesures standards de pauvreté, qui utilisent un revenu par tête comme base de diagnostic (Cissé, 2003), ne peuvent produire qu'une image approximative et potentiellement fautive de la pauvreté. Les situations de vulnérabilité individuelle pourraient être masquées par cette « moyennisation » au niveau du ménage. Dans ce cas, il est nécessaire d'étudier plus en détail le partage des ressources dans le ménage pour identifier des individus qui seraient pauvres dans

des ménages qui en moyenne ne le sont pas et inversement, des personnes qui capturent suffisamment de ressources individuellement pour s'élever, seules ou avec un sous-groupe de membres du ménage, au dessus de la condition de pauvreté qui est celle de leur ménage. Les déterminants de cette exposition plus ou moins grande à la pauvreté au niveau individuel sont pour le moment mal connus. Le projet vise à essayer de comprendre quels sont ces déterminants de façon à pouvoir, sur la base de caractéristiques observables, identifier les individus qui de par leur position dans le ménage (veuve, enfant confié...) seraient plus exposés au risque de pauvreté. La difficulté est bien sûr de mesurer directement de combien de ressources dispose chaque individu du ménage (ce point est abordé dans la section qui présente l'enquête dans la sous section intitulée « Un outil novateur pour la mesure de la pauvreté »).

Par ailleurs, la possibilité d'utiliser la flexibilité de la structure familiale pour faire face à des chocs défavorables, anticipés ou non, si elle est connue, est assez peu étudiée empiriquement, en particulier dans le cas africain. La migration d'un ou plusieurs membres du ménage est un exemple connu de ce type de phénomènes (voir Stark, 1991 et Lambert, 1994 pour le cas de la Côte d'Ivoire). A l'inverse, des chocs positifs peuvent aussi provoquer des recompositions. Par exemple, quand en Afrique du Sud le système de retraite a soudainement été étendu à la population noire, suite à la fin de l'apartheid, on a pu observer un accroissement de la cohabitation intergénérationnelle (Case et Deaton, 1998 ; Edmonds, Mammen et Miller, 2005). Beaucoup d'autres types de recomposition peuvent avoir lieu, liés en particulier aux mariages, aux divorces, aux veuvages, aux confiages d'enfants, ou à l'agglomération de plusieurs noyaux familiaux. Akresh (2005) est un exemple rare où l'impact de chocs de revenu sur le confiage d'enfants est étudié. Il montre que les ménages burkinabés qui ont le réseau social suffisant pour cela, réagissent à des chocs négatifs en confiant un enfant à l'extérieur⁵. Il est essentiel de comprendre comment ces recompositions peuvent atténuer ou exacerber l'impact des chocs. Peuvent-elles pallier l'absence de mécanismes d'assurance et éviter aux ménages de sombrer dans la pauvreté ? Les recompositions qui s'opèrent suite à des chocs positifs empêchent-elles les ménages de sortir d'une situation de pauvreté ? Il est possible aussi de se demander, en référence à la question déjà abordée de la répartition des ressources au sein du ménage, si tous les membres du ménage sont logés à la même

⁵ Dans un contexte différent, Frankenberg, Smith et Thomas (2000) trouvent que les ménages urbains les plus pauvres ont fait partir des dépendants, jeunes enfants et personnes âgées, pendant la crise indonésienne de 1998.

enseigne de ce point de vue. Certains membres sont-ils systématiquement « taxés » par la famille sous la forme d'un élargissement de leur ménage ? Certains membres sont-ils plus « à risque » lors de ces recompositions (ex : les femmes en cas de divorce ou séparation) ?

La recomposition peut aussi être le résultat de choix plus individuels. Si, comme il est envisagé plus haut, la position dans le ménage a un impact sur le bien-être individuel, certains membres du ménage pourraient être amenés à quitter le ménage pour en rejoindre un autre dans lequel leur position relative serait moins défavorable. Par exemple une veuve pourra préférer rejoindre le ménage de son frère plutôt que de demeurer dans celui de son beau-frère. Foster et Rosenzweig (2002) estiment un modèle dans lequel la division du ménage résulte de la décision individuelle de ses membres qui, chaque année, comparent leur niveau d'utilité à celui qu'ils obtiendraient en quittant le ménage. Plus généralement, les individus ayant un projet de mobilité sociale peuvent être amenés à migrer pour pouvoir s'éduquer ou trouver un emploi correspondant à leurs ambitions. Les recompositions du ménage seraient alors liées à la mobilité économique et sociale tant des individus que des ménages.

La dynamique de ces recompositions est difficile à étudier empiriquement, en particulier à cause du manque de données : on ne dispose pas généralement d'une information complète sur la chronologie des chocs ayant affecté un ménage et en parallèle la chronologie des changements dans la structure familiale (il existe une exception cependant constituée par les données de panel indiennes produites par l'ICRISAT, mais elles couvrent très peu de ménages). Disposer d'un instrument permettant de mesurer cette réactivité de la composition des ménages à leur environnement économique aiderait cependant à mesurer de façon plus pertinente l'évolution de la pauvreté et des inégalités et à faire progresser la compréhension des comportements microéconomiques dans la sous région. Il s'agit là des objectifs centraux du projet PSF.

Finalement, pouvoir évaluer la possibilité qu'ont les ménages d'adapter leur composition à des changements de l'environnement économique est indispensable pour mesurer l'impact exact des politiques économiques, tant sur les ménages que sur les individus. En particulier, pour mesurer correctement l'impact sur la distribution des revenus d'une politique économique qui provoquerait des recompositions ou des divisions de certains ménages, il est indispensable de connaître la situation de tous les membres du ménage d'origine, qu'ils aient formé un ménage

indépendant ou qu'ils soient restés dans le ménage d'origine.

Ces liens entre pauvreté et structure du ménage et entre pauvreté et changement dans la structure des ménages constituent le premier axe de recherche au sein du projet. Par ailleurs, un outil permettant de bien analyser la dynamique de la structure des ménages permettra aussi de progresser dans l'analyse de la nature même de la notion de ménage et de la forme du processus de décision interne au ménage. C'est là le second axe de recherche de ce projet.

La question centrale est donc celle des déterminants des recompositions familiales et de leurs conséquences sur le bien-être des ménages ou des individus. L'accent est mis sur la dynamique des structures familiales à relativement court terme, et donc plutôt sur l'utilisation par les ménages de la flexibilité de leur composition pour faire face à des chocs économiques, plutôt que sur la fécondité ou sur les changements de composition découlant des processus de long terme d'évolution de l'économie sénégalaise.

Un outil novateur : l'enquête PSF

Une série d'entretiens approfondis réalisés à Dakar au début de l'année 2005 a permis de mesurer le décalage entre la notion de ménage telle que retenue habituellement dans les enquêtes et la réalité sociologique sénégalaise. En particulier, la prévalence de la polygamie, ainsi que la cohabitation fréquente entre plusieurs générations ou entre membres adultes d'une même fratrie et leurs implications en termes d'organisation budgétaire ont impliqué plusieurs innovations par rapport aux enquêtes plus classiques, à la fois en termes de constitution de l'échantillon de l'enquête et d'identification des unités décisionnelles au sein des ménages enquêtés.

Cette particularité des ménages sénégalais est évidente au vu des données PSF : les ménages, dont la taille moyenne est d'environ 8 personnes, comprennent, en moyenne toujours, un tiers de membres qui ne sont ni le chef, ni une de ses épouses ni un de ses enfants. Parmi les moins de 15 ans présents dans les ménages, plus de 40 % ne sont pas des enfants du chef de ménage. Les extensions verticales (ménages qui incluent des membres d'au moins 3 générations de la famille) concernent 33 % des ménages et près d'un cinquième connaissent des extensions horizontales telles qu'au moins un frère ou une sœur du chef de ménage appartient au ménage. Enfin, la polygamie

concerne environ un quart des hommes mariés et un tiers des femmes mariées⁶.

Dans cette section, les choix méthodologiques que nous avons effectués lors de la conception du questionnaire pour prendre en compte ces aspects sont exposés.

Un outil novateur pour la compréhension de la notion de ménage

Etant donné les points soulevés précédemment, une attention particulière est portée aux éléments qui définissent le ménage. Tout d'abord, il faut avoir une appréhension globale de la situation des individus en prenant en compte la possibilité que les époux ne cohabitent pas et que plusieurs foyers différents peuvent être rattachés. Ensuite l'accent est mis sur les liens de parenté des individus dans leur ménage actuel mais aussi leurs liens éventuels à d'autres ménages proches, notamment quand ils y ont vécu par le passé.

Un échantillonnage en deux phases

Au Sénégal, les situations où les époux ne cohabitent pas dans le même ménage sont fréquentes. Elles apparaissent en particulier quand la femme n'a pas encore rejoint le domicile conjugal ou quand l'homme est polygame et que ses différentes épouses résident dans des foyers différents. Dans ce dernier cas, il est fréquent que l'homme se partage entre deux foyers. Dans une telle situation plusieurs questions se posent. Tout d'abord à quel ménage appartient cet homme ? S'il se partage « de façon équitable » entre les deux ménages, il est naturel de considérer qu'il est membre de chacun d'entre eux. Ensuite, dans ce cas particulier, il semble naturel de ne pas limiter les investigations au seul ménage tiré dans l'échantillon mais, au contraire, de les étendre à tous les ménages dont cet homme est membre car il est probable que d'importants transferts financiers ou d'autre nature interviennent entre les deux ménages. Certes la plupart des enquêtes existantes comportent des questions sur les transferts en direction du - ou depuis le - ménage enquêté. Mais les informations recueillies sont soumises à de nombreuses erreurs de collecte (refus de la part de la personne enquêtée de révéler certaines informations ou simple oubli) et demeurent relativement imprécises.⁷ De plus, et de façon encore plus cruciale, ces informations ne permettent

⁶ Ces chiffres, comme tout ceux donnés dans le texte ont pour vocation d'illustrer le propos. Ils sont issus d'une première analyse des données et ont encore un caractère provisoire.

⁷ Par exemple, dans le cas d'un mariage polygame, on peut imaginer que l'époux craigne, en donnant l'information à l'enquêteur, de révéler le montant des ressources qu'il accorde à chacune de ses épouses.

en aucun cas de comparer la situation économique relative des deux ménages. Or dans le cas où ces ménages ont (au moins) un membre commun, cet aspect pourrait être déterminant pour l'existence, le montant et la nature des transferts. Il est donc naturellement préférable d'interroger tous les ménages dont fait partie l'époux polygame. L'enquête PSF remplit cet objectif. Les ménages ont été interrogés en deux vagues. Un premier échantillon national de 1 800 ménages (dits « primaires ») a été tiré au hasard⁸. Pour tous les ménages primaires dont le chef est marié et dont le mariage est polygame, si toutes les co-épouses ne cohabitent pas ensemble, le ménage des co-épouses non résidentes a également été enquêté au cours d'une seconde vague (on obtient alors un échantillon de ménages dits « secondaires »). Bien que d'autres membres du ménage puissent également être polygame, cet effort de collecte a été limité aux ménages des époux ou épouses du chef de ménage pour des raisons budgétaires.

Un premier comptage effectué sur les données collectées montre qu'un quart des hommes mariés sont engagés dans une union polygame (cette proportion monte à un tiers quand on se limite au chef de ménage), soit un tiers des hommes mariés de plus de 40 ans et 37 % des hommes de plus de 45ans. 43 % des hommes mariés en union polygame ne cohabitent pas avec l'ensemble de leurs femmes dans un même foyer. Ce phénomène de multiple localisation est donc loin d'être marginal.

Une observation précise des liens de parenté

Pour comprendre quelles sont les lignes de réorganisation possibles du ménage en cas de choc par exemple, il faut pouvoir disposer d'une cartographie complète et précise des liens de parenté au sein du ménage. En général, la seule information disponible dans les enquêtes auprès des ménages est le lien de parenté au chef du ménage, relevé sous une forme qui ne permet pas de distinguer les liens de sang des liens d'alliance. Or, il est intéressant en tant que tel de voir dans quel cas les liens d'alliance et les liens de sang se traduisent par des possibilités différentes d'accueil dans les ménages. Il est notamment essentiel de pouvoir savoir avec précision si un membre particulier du ménage est de la lignée du chef de famille ou de son épouse. Cela est vrai pour les enfants : on souhaite pouvoir distinguer les enfants d'un premier mariage de la femme des enfants qu'elle a eus avec le chef de ménage pour déterminer, par exemple, si la tradition d'accueil de tous les enfants dans la famille sénégalaise reflète

⁸ Parmi les 1 800 interviews, 15 sont inutilisables au final. Il reste donc 1 785 ménages, dont 659 à Dakar, 359 dans les autres villes et 767 en zones rurales.

une certaine égalité de traitement ou si la présence du père dans le ménage donne un avantage déterminant. Cela est vrai également pour les « cousins » ou « neveux », s'ils sont présents. On s'attend en effet à ce que les ethnies matrilineaires ne déploient pas les mêmes stratégies quant à la structure familiale que les ethnies patrilineaires. Un neveu utérin est peut être dans une position particulièrement favorable si son ménage suit les règles de la matrilinearité, alors que ce ne serait pas le cas dans une tradition strictement patrilineaire.

Dans l'enquête PSF, on recueille l'information sur la position de chacun non seulement par rapport au chef de ménage, mais également par rapport à d'autres membres de façon à pouvoir situer chacun par rapport à tous les autres. L'approche retenue est détaillée dans la sous section suivante.

Le ménage et au-delà : liens avec l'extérieur

Si les frontières du ménage peuvent être imprécises et que sa structure est souple, il est important de comprendre quelles sont les possibilités de départ des divers membres du ménage. A cet effet, l'enquête PSF recueille des informations sur le nombre de parents proches de chaque membre du ménage : leurs parents biologiques, leurs conjoints non corésidant ainsi que leurs enfants âgés de moins de 25 ans (cette limite a été fixée pour limiter la durée d'interview). La taille de la fratrie ainsi qu'une mesure des relations avec elle sont également relevées.

De plus, pour les ascendants, les conjoints et les descendants, l'enquête collecte de l'information sur leur lieu de résidence, sur leur situation matérielle et sur les liens existants entre leur ménage et le ménage enquêté (liens de parenté entre les chefs de ménage, visites et transferts dans un sens ou dans l'autre).

Même si un individu ne peut forcément être accueilli par chacune de ces relations, on s'attend à ce que le nombre de ménages qui pourraient l'accueillir s'il devait quitter le ménage interrogé augmente avec le nombre de parents proches vivants. Par ailleurs, l'information sur les enfants encore jeunes donne une indication sur l'existence de dépendants potentiels à l'extérieur du ménage et qui peuvent recevoir une partie des revenus du ménage.

Pour élargir la question et ne pas se limiter aux relations aux apparentés, le ménage est également interrogé sur le réseau de solidarité dans lequel il est inséré en lui demandant s'il peut compter sur des personnes extérieures au ménage en cas de nécessité et, inversement, si d'autres personnes comptent sur l'aide du ménage. Dans ces questions, le ménage répond sur des situations hypothétiques

(« en cas de difficultés à couvrir les dépenses quotidiennes » ou « en cas de besoin de main d'œuvre » par exemple). Ces informations sur le réseau dont peut bénéficier le ménage sont complétées par des questions sur la façon dont chaque individu employé a obtenu son travail (famille, relation non familiale, autre).

Un outil novateur pour la mesure de la pauvreté

Etant donné la structure complexe du ménage et le fait que les liens entre ses membres peuvent être plus ou moins lâches, il semble difficile d'accepter, *a priori*, que les ressources du ménage sont complètement mises en commun et allouées de façon égale entre membres du ménage, ou de façon non égale mais suivant une règle systématique, comme on en fait l'hypothèse en utilisant des échelles d'équivalence. Afin de mesurer la pauvreté correctement et identifier les individus les plus vulnérables au sein du ménage, l'enquête PSF identifie les dépenses de façon beaucoup plus fine que les enquêtes habituelles. En dehors de la mesure des dépenses effectuées par le ménage, elle tente également d'identifier, en utilisant différents critères, les membres du ménage qui peuvent subir les chocs économiques de la façon la plus dure.

Le « noyau », unité de décision pertinente

La mesure de la pauvreté au niveau du ménage n'est peut être pas complètement pertinente si les ressources ne sont pas entièrement mises en commun au sein du ménage. Or il est apparu au cours des entretiens qu'il est possible d'isoler au sein des ménages sénégalais des sous-groupes de membres ayant une relative autonomie budgétaire. Entre ces sous-groupes, la répartition de la charge des dépenses est très clairement définie et les ressources propres ne sont pas mises en commun. De ce fait, les situations de vulnérabilité au sein d'un ménage pourraient être très variables, et très dépendantes de l'accès aux ressources de chacun.

La prise en compte de cet aspect des choses a conduit à deux innovations importantes dans la construction du questionnaire d'enquête. En premier lieu, ainsi qu'il a été souligné ci-dessus, un effort important a été fait pour que la structure du ménage soit relevée avec une grande précision, permettant une cartographie complète des liens familiaux entre chacun des membres du ménage. Par ailleurs, l'accent a été mis sur le relevé des ressources auxquelles chaque membre du ménage a accès. L'innovation essentielle permettant de collecter ces deux ensembles d'information est la répartition des membres du ménage en « noyaux ».

Schématiquement, un noyau est constitué d'une personne adulte (chef de noyau) accompagnée. Les « accompagnateurs » peuvent être de plusieurs types : épouse, enfants, parent isolé, autre membre de la famille non accompagné (frères ou sœurs par exemple). Mais il y a quelques exceptions importantes :

- D'une part le noyau du chef de ménage constitue *toujours* un noyau séparé de celui de son ou ses épouses. Il est donc constitué du chef lui-même, ainsi que des membres de sa famille non mariés ou, si mariés, non accompagnés de leur(s) époux(ses) ni de leurs enfants, ni d'un de leurs parents. Ainsi, si le chef du ménage vit avec uniquement son conjoint et leurs enfants, le ménage est alors constitué de deux noyaux : le chef, seul, dans le premier, son conjoint et leurs enfants dans le deuxième. Les enfants du chef de ménage adultes, mais célibataires ou non accompagnés de leur conjoint et sans enfants, et dont les mères sont absentes, font partie du noyau du chef de ménage. Si les mères sont présentes, les enfants font partie du noyau de leur mère, toujours s'ils sont célibataires ou non accompagnés de leur conjoint et sans enfants. De même, les enfants de l'époux(se) du chef de ménage, nés d'un mariage antérieur, font partie du noyau de cet(te) époux(se). Cette définition s'applique aux enfants naturels, ainsi qu'aux enfants confiés ou adoptés et à tout autre membre du foyer non mariés ou bien mariés mais résidant seuls (sans leur conjoint et leurs enfants) dans le ménage.
- Une femme mariée au chef de ménage constitue toujours un noyau séparé de celui de son époux, noyau comprenant éventuellement ses enfants non accompagnés, qu'elle les ait eus ou non avec le chef de ménage.
- Les membres adultes masculins, autres que le chef de ménage, reçoivent un traitement différent, selon qu'ils sont ou non polygames. Ainsi, par exemple, le fils monogame du chef de ménage présent avec son épouse constitue avec elle et leurs enfants un noyau séparé (noyau de deux personnes si aucun enfant n'est présent). En revanche, si le fils est polygame et si au moins deux de ses femmes sont membres du ménage, il est traité de la même façon que le chef de ménage: son noyau est constitué de lui-même auquel peuvent s'adjoindre des enfants dont la mère n'est pas membre du ménage. Pour les épouses du fils membres du ménage, chacune est alors à la tête d'un noyau séparé, constitué d'elle-même et, éventuellement, de ses enfants membres du ménage. En revanche, si le fils est polygame, mais que seule une épouse est présente dans le ménage, lui et son épouse appartiennent au même noyau.

- Enfin, les domestiques constituent un autre cas particulier dans le sens où, n'ayant généralement aucun lien de parenté avec leurs employeurs, eux et éventuellement leur famille constituent toujours un noyau séparé. S'il y a plusieurs domestiques, non apparentés, ils constituent chacun un noyau séparé. En revanche, un couple de domestiques constitue un seul noyau.

En apparence complexe, la notion de noyau correspond bien à la réalité sociologique du Sénégal et, sur le terrain, n'a posé aucun problème de compréhension ni aux enquêteurs ni aux personnes interrogées, pour lesquelles le « découpage » de leur foyer en noyaux est apparu presque naturel. L'identification des noyaux est destinée à prendre en compte l'autonomie relative dont jouissent en pratique les membres d'un noyau, vis-à-vis des autres membres de leur ménage qui n'appartiennent pas au même noyau. Ainsi par exemple, dans une famille polygame, les dépenses d'éducation des enfants ne sont en général pas complètement mutualisées : le montant des dépenses consacrées à l'éducation d'un enfant dépend pour l'essentiel des ressources de son père (souvent le chef de ménage) et de sa mère, chef de son noyau. Il dépend en revanche peu des ressources de la ou des co-épouse(s) de celle-ci.

Dans l'échantillon de l'enquête, plus du tiers des 1 800 ménages primaires sont composés d'au moins 3 noyaux, justifiant *a posteriori* l'introduction de ce découpage des ménages dans le dessin du questionnaire.

Le regroupement des membres du ménage en noyaux permet de collecter deux types d'informations cruciales. D'une part, cela donne une manière simple de collecter de l'information sur les liens de parenté de chacun avec tous. En effet, en relevant pour chacun le lien de parenté avec le chef de ménage, avec le chef du noyau auquel il est rattaché et, le cas échéant, avec le chef d'un autre noyau du ménage, on dispose de suffisamment de données pour reconstituer entièrement la toile des liens de parenté au sein du ménage. D'autre part, cette répartition des individus en noyaux permet d'enregistrer les dépenses du ménage par sous-groupes, permettant ainsi une meilleure identification du ou des bénéficiaires de ces dépenses.

Un mode original de comptabilisation des dépenses

Une autre innovation importante de l'enquête PSF concerne donc la façon dont les dépenses des membres du ménage sont comptabilisées. En détaillant les dépenses selon les noyaux qui en sont bénéficiaires, on peut ainsi capturer les éventuelles inégalités de bien-être présentes au sein du ménage.

Sont ainsi distingués plusieurs types de dépenses, selon leurs destinataires :

- Les dépenses communes à l'ensemble des membres du ménage.
- Les dépenses propres à chaque noyau.
- Les dépenses partagées entre plusieurs noyaux, mais pas par l'ensemble des noyaux du ménage.

Il s'agit bien uniquement ici des dépenses dont bénéficie un noyau et non des sommes déboursées par les membres du noyau en général. En effet, même si certaines dépenses sont destinées aux membres d'un noyau uniquement (comme par exemple les frais d'inscription des enfants scolarisés), les personnes qui financent ces dépenses peuvent appartenir à d'autres noyaux du ménage (dans l'exemple donné ci-dessus, l'enfant appartient au noyau de sa mère, si celle-ci est membre du ménage, mais le noyau du chef est susceptible de participer à cette dépense) ou bien être extérieures au ménage. L'enquête PSF recueille séparément les dépenses dont un noyau bénéficie et les contributeurs à ces dépenses.

Un mode original de comptabilisation des contributions

L'enquête PSF recense, au niveau de l'ensemble du ménage et de chaque noyau :

- Les individus qui contribuent aux dépenses en remettant une somme au chef du ménage ou du noyau, le laissant décider seul de l'allocation de cette somme.
- Les individus qui contribuent à des dépenses particulières (du ménage ou du noyau).

Les deux ne sont pas exclusifs : certains contributeurs peuvent à la fois contribuer à des dépenses particulières et remettre en sus une somme non affectée. Pour la plupart des dépenses, les trois contributeurs les plus importants sont recensés, qu'ils soient membres du ménage ou non. Bien évidemment, le chef de ménage apparaît fréquemment comme contributeur aux dépenses concernant les noyaux de son ou ses épouse(s) et de ses enfants. Avec ce système, la façon dont chaque membre du ménage utilise les ressources qu'il contrôle et les personnes au profit desquelles ces dépenses sont faites sont enregistrées séparément.

Dans le cas des contributeurs extérieurs, PSF va au-delà des enquêtes habituelles qui permettent seulement de savoir si le ménage reçoit des transferts. Elle permet d'identifier qui dans le ménage reçoit des contributions de l'extérieur et recueille des informations sur les contributeurs. A minima l'on sait si le contributeur extérieur réside au Sénégal ou à l'étranger ainsi que sa relation au

chef du noyau ou au destinataire du transfert. En outre, dans le cas de parents proches de membres du ménage (conjoints, parents ou enfants) résidant à l'étranger, on peut recenser l'ensemble de leurs contributions aux dépenses, toujours en distinguant celles destinées à l'ensemble du ménage de celles attribuées à un noyau spécifique.

Enfin, pour tous les contributeurs, il est possible de savoir s'ils remettent leurs contributions aux chefs de noyau en leur laissant la décision d'allocation ou si, au contraire, ils affectent leurs contributions à des dépenses particulières.

Une première analyse des données montre la pertinence de l'enregistrement des contributions et des dépenses par noyau. En effet, il apparaît par exemple très clairement que les transferts reçus par un noyau en particulier affectent presque uniquement le niveau de consommation des membres de ce noyau.

Comptabilisation des autres ressources

L'enregistrement des dépenses par noyau permet de mesurer des inégalités entre sous-groupes, voire entre individus, au sein du ménage. Toutefois, pour se faire une idée correcte sur l'allocation des ressources au sein du ménage, il faut pouvoir mettre en regard ces inégalités avec les revenus de chaque sous-groupe. En effet, si les différences de consommations sont l'exact reflet des différences de revenu, on conclura que les noyaux cohabitent sans rien partager. *A contrario*, si les consommations par tête des noyaux sont moins différentes que les revenus par tête de ces mêmes noyaux, il apparaîtra que les ressources sont en partie partagées de telle sorte que l'inégalité entre individus se réduit lorsqu'on passe des revenus aux dépenses.

L'enquête PSF a donc aussi comptabilisé séparément les ressources dont chaque noyau dispose⁹. Cela vaut comme décrit ci-dessus pour les contributions directes aux dépenses reçues par le noyau, mais aussi pour l'ensemble des autres revenus notamment les revenus du travail et les transferts reçus, publics ou privés.

Au final, pour les membres du ménage, en comparant leurs revenus aux contributions en faveur de noyaux autres que le leur, on peut mesurer à quel point et dans quelles configurations les membres du ménage veulent diminuer les inégalités issues des inégalités de revenus.

⁹ A l'exception des revenus de la propriété qui ne sont pas comptabilisés et l'estimation monétaire de l'autoconsommation pour laquelle seul le chef de ménage est interrogé.

Obtenir des indicateurs de « pouvoir de négociation » individuel

Si comme on s'y attend, les ressources du ménage ne sont pas partagées de façon égalitaire entre tous ses membres, il est important de comprendre ce qui pour un individu donné détermine sa capacité à s'approprier une part plus ou moins grande des ressources familiales. C'est avec cet objectif en tête qu'ont été collectées des informations d'ordre divers. Certaines portent sur la position exacte de l'individu non seulement dans le ménage dans lequel il est observé au moment de l'enquête, mais également dans le ménage où il était précédemment ; d'autres concernent l'histoire maritale de chacun et notamment l'historique de fécondité des femmes. Les montants des échanges financiers au moment du mariage (de l'homme vers la famille de la femme d'un côté et la valeur du trousseau de l'autre) sont également recensés.

Autres informations

PSF contient par ailleurs un recueil important d'informations plus classiquement présentes dans les enquêtes auprès des ménages. Sont notamment recensées les informations sur l'éducation, la santé et l'emploi de tous les membres du ménage, ainsi qu'une description de l'état du logement et une liste des biens durables possédés par le ménage.

Dynamique de la composition des ménages : un outil novateur pour comprendre les liens entre pauvreté et recomposition du ménage

Le suivi des changements dans la composition du ménage

L'une des questions au cœur du projet étant de comprendre les liens entre situation économique et changements dans la structure familiale, il était essentiel d'essayer de recenser ces changements. L'enquête questionne les ménages sur les entrées et sorties du ménage dans les 5 dernières années (les naissances et décès sont considérés séparément). L'examen des données montre la difficulté des membres du ménage à renseigner correctement ces questions. En effet, si faire la liste des entrées est relativement simple puisque les individus concernés sont présents par définition, faire la liste de ceux qui ont quitté le ménage se révèle plus hasardeux. Le résultat est que les ménages déclarent beaucoup plus d'entrées que de sorties. En se limitant aux deux années précédant l'enquête, 36 % des ménages ont accueilli des nouveaux membres alors que 20 % déclarent des départs.

C'est notamment pour faire face à cette difficulté qui était prévisible qu'il est nécessaire de retourner enquêter les mêmes ménages après quelque temps: de cette façon, les départs seront mesurés de façon

précise. Il est prévu de collecter la deuxième vague de données deux ans après la première.

En dépit de cette limite, les chiffres obtenus soulignent d'ores et déjà l'importance et la fréquence des changements.

L'historique des chocs subis par le ménage

Un effort particulier est donc fait pour, premièrement, identifier la nature des chocs auxquels le ménage est soumis et, deuxièmement, mesurer leur impact, notamment sur la structure du ménage et sur l'emploi du temps de ses membres. Une section du questionnaire concerne ainsi l'histoire et la situation socio-économique du ménage. Plusieurs questions sont posées concernant les circonstances de la création du ménage et celles de son arrivée dans sa communauté de résidence actuelle. La perception subjective du ménage sur son niveau d'aisance et sur celui de sa communauté est également enregistrée.

Enfin on interroge le ménage sur les événements marquants, positifs ou négatifs, au cours des 5 années précédant l'enquête et sur leurs implications en termes non seulement financiers, mais également sur la structure du ménage elle-même (départ ou arrivée d'un ou de plusieurs membres du ménage à cette occasion)¹⁰. On leur demande notamment en cas de choc négatif la façon dont ils ont réussi à faire face. Dans ce cas là, on les interroge sur une situation qu'ils ont réellement rencontrée.

Une information complémentaire sur ces questions est collectée par ailleurs. D'abord dans la section sur les transferts versés et reçus, le motif du transfert est précisé. Ensuite, la section sur la santé donne deux types d'information. Elle permet de savoir comment le ménage a pu faire face aux dépenses nécessaires dans ce domaine et notamment si une personne extérieure au ménage a couvert les frais. Elle recense également les cas où la maladie d'un membre du ménage a nécessité que celui-ci se fasse remplacer dans ses occupations habituelles, en spécifiant si le remplaçant a été trouvé dans le ménage ou à l'extérieur. Enfin, la section sur l'emploi interroge les individus, entre autres, sur d'éventuelles migrations liées à la perte d'un ancien emploi ou, au contraire, au fait de trouver un nouvel emploi.

Un examen rapide des données de l'enquête montre l'intérêt de ces questions. La situation des ménages

¹⁰ En pratique, cette partie de l'entretien est conduite avec le chef de ménage et l'ensemble des membres du ménage présents lors du passage de l'enquêteur, de façon à obtenir l'information la plus complète possible sur ces événements passés.

apparaît en moyenne particulièrement précaire : plus de 27 % des ménages de l'échantillon déclarent connaître un risque élevé de ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes d'alimentation au cours de l'année à venir. Lorsqu'on les interroge sur les 5 années passées, plus de 57 % des ménages déclarent avoir connu une année particulièrement mauvaise, la première cause citée étant l'insuffisance des récoltes (49 % des cas), suivie de la maladie et du manque de clients (18 % chacun). Suite à ces chocs négatifs, un peu moins de 45 % des ménages disent avoir choisi de réduire leurs dépenses courantes de consommation, loin devant la désépargne, la diminution des dépenses d'investissement ou la vente du bétail (tous cités par environ 15 % des ménages). Ces chocs ont également des impacts sur la composition des ménages : dans 10 % des cas, un ou plusieurs membres du ménage ont migré de façon temporaire afin de trouver du travail. La réaction aux chocs positifs traduit également cette précarité. Selon l'enquête, 32 % des ménages ont connu une année particulièrement bonne au cours des 5 années précédentes, la raison principale étant l'abondance des récoltes (citée dans 43 % des cas), suivie de celle des ventes (33 %) et de la prise d'un emploi (22 %). Près de la moitié des ménages (40 %) concernés ont réagi à cette bonne conjoncture en augmentant leurs dépenses de consommation alimentaire, l'augmentation de l'épargne n'étant citée que par 22 % des ménages interrogés. Enfin, dans environ 8 % des cas, une arrivée de nouveaux membres dans le ménage est citée comme liée à une année particulièrement bonne.

Mise en œuvre

Cette section décrit la façon dont ces préoccupations sont traduites dans le questionnaire pour construire l'outil adapté qui manquait jusqu'alors. Deux aspects centraux qui présentent une originalité particulière sont détaillés ci-après: la façon de collecter l'information sur les liens de parenté et l'enregistrement des dépenses.

Liens de parenté

Tous les membres

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, l'outil de base pour construire la cartographie des liens de parenté dans le ménage est l'ensemble des trois questions qui relèvent pour chacun son lien au chef de ménage, au chef du noyau auquel il appartient et au chef d'un troisième noyau si le ménage comprend au moins 3 sous-groupes. Les enquêteurs ont reçu des instructions strictes pour ne recenser que les liens de sang. Ainsi, les enfants nés d'unions antérieures sont distingués des enfants de l'union en

cours. Par ailleurs, le cousin de l'épouse du chef de ménage qui réside sur place apparaît comme étant sans lien avec le chef de ménage et cousin de l'épouse. Son appartenance à la famille de la femme plutôt qu'à celle du mari est donc connue. Il en est de même pour les neveux et autres petits enfants.

Une question permet de savoir si les époux sont eux-mêmes apparentés.

Les liens de parenté sont recensés non seulement pour relier les individus présents dans le ménage, mais aussi pour les situer par rapport à l'essentiel des personnes avec lesquelles ils sont en relation. Par exemple, on interroge chacun sur les liens de parenté avec l'employeur, avec le chef du ménage dans lequel il résidait avant d'entrer dans ce ménage, avec la personne chez qui il logeait pendant ses séjours hors du ménage, mais aussi avec chacun des pourvoyeurs de transferts, qu'il s'agisse de transferts réguliers ou de transferts plus ponctuels.

Enfants confiés

Cet effort est particulièrement utile pour les enfants confiés. Tout d'abord, on s'aperçoit que sur les 450 enfants confiés présents dans la base de données, un tiers n'est pas confié au chef de ménage. L'enquête permet de savoir à qui précisément ils sont confiés dans le ménage. Par ailleurs, pour chaque enfant confié, on relève le motif du confiage (éducation, difficultés dans le ménage d'origine, aide au ménage d'accueil, parents sans enfant, etc.), ainsi que les liens de parenté entre ses parents biologiques et à la fois le chef de ménage et le chef du noyau dont il dépend aujourd'hui. La même information est recueillie pour les enfants de membres du ménage confiés à d'autres ménages. Enfin, pour pouvoir étudier les raisons et l'impact du confiage, on complète l'information à ce sujet en demandant aux membres adultes du ménage s'ils ont eux-mêmes été confiés dans l'enfance.

Les enfants des membres du ménage âgés de moins de 25 ans et qui vivent en dehors du ménage pour d'autres raisons que le confiage font également l'objet d'un ensemble de questions assez détaillé, les circonstances du départ de l'enfant recevant une attention spécifique. Pour tous les enfants, le niveau d'éducation et l'activité (travail, scolarisation) de l'enfant sont enregistrés, de même que leurs relations avec le ménage enquêté (visites, transferts) et leurs éventuels projets de retour.

L'enregistrement des dépenses

Pour atteindre l'objectif annoncé de pouvoir recenser aussi précisément que possible à la fois le

bénéficiaire et le contributeur de chaque dépense, un questionnaire totalement original a été conçu. Le principe appliqué dans chaque section de ce questionnaire dépenses est toujours le même : on distingue les dépenses communes des dépenses dont bénéficie un individu ou un groupe particulier. Pour chaque dépense, on enregistre qui l'a payée et le lien de ce contributeur avec le chef de ménage et/ou le chef du noyau bénéficiaire.

L'enregistrement des dépenses alimentaires

La comptabilisation des dépenses alimentaires s'est révélée particulièrement délicate. Les entretiens réalisés au début du projet ont clairement mis en évidence une mise en commun « à géométrie variable » des ressources destinées au repas. Ainsi, dans un ménage où plusieurs noyaux cohabitent, il n'est pas rare que l'organisation des repas varie selon le repas concerné et selon le jour de la semaine. Par exemple, le petit déjeuner peut être

pris séparément par chaque noyau, alors que le repas du soir est pris en commun. Dans les très grands ménages, il peut arriver que le repas du midi soit pris en commun par certains noyaux du ménage, mais pas tous. Ceci a des implications sur le bien être des membres des différents noyaux : si un noyau dispose de plus de ressources qu'un autre, et si un repas est pris séparément des autres noyaux, il est probable que les membres du noyau relativement à l'aise reçoivent plus de nourriture que les autres. Il serait alors erroné de mesurer le bien être de chaque membre du ménage à partir de la moyenne des dépenses alimentaires du ménage, comme cela est habituellement réalisé.

L'extrait du questionnaire dépenses présenté ci-dessous montre la première page du cahier dépenses consacré à l'enregistrement des dépenses alimentaires.

SECTION K : ORGANISATION BUDGETAIRE DU MENAGE

SOUS SECTION K1 : LISTE DES PERSONNES CHARGEES DES REPAS

K1 : Intéressés : Membres du ménage (et conjoints visiteurs) en charge des repas

N° de ligne	Quelles sont les personnes qui ont une responsabilité dans la préparation d'un ou plusieurs repas pour des membres du ménage ?		Quels repas cette personne prend-elle (prenez-vous) en charge ?			Est-ce que ce sont les mêmes personnes qui assistent à tous les repas sous votre responsabilité ?	Pour combien de groupes différents préparez-vous des repas ?
	Prénoms et nom	Inscrire le numéro de personne	a.....	b.....	c.....	Oui.....1 Non.....2	Deux.....2 Trois.....3
			Pour chaque repas : Oui.....1 Non.....2			Exemple : Si la personne prépare 3 repas mais toujours pour les mêmes personnes : la réponse est « Oui ».	Exemple : si la personne prépare le déjeuner et le dîner pour le même groupe mais le petit-déjeuner pour un groupe différent : inscrire 2. ▶ personne suivante en charge des repas
	1	2	a	b	c		
01		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La section commence par faire le recensement des personnes en charge de la préparation des repas au sein du ménage. La personne chargée d'un repas ne le prépare pas nécessairement, mais s'occupe de la gestion de la dépense affectée à ce repas. L'identification des personnes qui préparent effectivement le repas fait l'objet d'une question séparée. Du fait que les personnes qui assistent au repas, et donc les contributeurs potentiels, ne sont pas forcément les mêmes à chacun des repas de la journée, on demande à chaque personne en charge des repas si ce sont les mêmes personnes qui assistent à tous les repas sous leur responsabilité. Si deux ou trois groupes de personnes différents assistent aux repas dont une personne est en charge (par exemple les membres du noyau de la personne au petit déjeuner, mais l'ensemble des membres du ménage pour le repas du soir), alors il est probable que les sources de financement ne soient pas les

mêmes. Pour cette raison, il importe de faire la distinction entre les différents repas dont la personne à la charge, de façon à bien identifier les différents contributeurs. C'est la raison d'être de la sous-section suivante du questionnaire dont les premières questions sont reproduites ci-dessous. Dans cette sous-section, pour chaque personne responsable de repas et pour chaque ensemble de convives concerné, on relève à la fois quels sont les noyaux qui partagent ce repas, quelles sont les ressources qui y sont consacrées (la DQ, dépense quotidienne) et qui contribue à cette dépense. Par ailleurs, étant donné que les femmes d'un ménage peuvent prendre en charge les repas à tour de rôle, on relève également la fréquence à laquelle chaque personne chargée d'un repas est sollicitée (par exemple, cela peut être 2 jours sur 4, ou deux jours par semaine).

SECTION K : ORGANISATION BUDGETAIRE DU MENAGE (SUITE)

SOUS SECTION K2 : ORGANISATION DES REPAS

K2 : Intéressés : membres du ménage (et conjoints visiteurs) en charge des repas

N° de ligne	Reprendre la liste de la page précédente (Prénoms, noms et numéros personne des individus listés en question 1 de la sous-section K1), autant de fois qu'il y a de groupes différents aux repas qu'elles préparent : au moins 1 ligne par personne, au maximum 3 lignes par personne		De quels repas s'agit-il?			Avec quelle fréquence ?	
	Inscrire les Prénoms et nom	Inscrire le numéro de personne	a.....petit déjeuner b.....déjeuner c.....dîner			Format : n jours sur N	
			Pour chaque repas : Oui.....1 Non.....2			Exemples : - Tous les jours, pendant 1 semaine sur 2 : inscrire 07 en A et 14 en B. - Tous les jours, pendant 1 mois sur 2 : inscrire 30 en A et 60 en B. - 1 fois par mois : inscrire 01 en A et 30 en B - 2 fois par semaine : inscrire 02 en A et 07 en B - Tous les jours : inscrire 01 en A et 01 en B	
1	2	3			4		
		a	b	c	A : n	B : N	
01							

SECTION K : ORGANISATION BUDGETAIRE DU MENAGE (SUITE)

SOUS SECTION K2 : ORGANISATION DES REPAS (SUITE)

K2 : Intéressés : membres du ménage (et conjoints visiteurs) en charge des repas

N° de ligne	Pour quels noyaux êtes-vous en charge de ce(s) repas ?							Qui prépare effectivement en votre nom ?			Quel est le montant de la DQ que vous gérez ?		Quelle est la durée couverte par ce montant ?
	Pour chaque noyau concerné, inscrire le numéro du noyau							Inscrire le numéro de la (des) personne(s) qui prépare effectivement les repas.			Inscrire le montant en FCFA		1 jour.....01 2 jours.....02 3 jours.....03 4 jours.....04 5 jours.....05 6 jours.....06 1 semaine.....07 10 jours.....08 2 semaines.....09 3 semaines.....10 1 mois.....11 2 mois.....12 3 mois.....13
	Si tous les noyaux sont concernés, inscrire « 00 » à la 1ère colonne et inscrire XX dans les colonnes suivantes. Inscrire XX dans les colonnes laissées vides. Exemple : si 3 noyaux concernés : mettre les numéros des 3 noyaux puis mettre XX dans les 2 dernières colonnes							Remettre le numéro d'ordre de la personne interrogée si elle prépare effectivement les repas. Si un ou une domestique non membre du ménage prépare le repas, inscrire 77					
5							6			7		8	
	1 ^{er} noyau	2 ^{ème} noyau	3 ^{ème} noyau	4 ^{ème} noyau	5 ^{ème} noyau	6 ^{ème} noyau	7 ^{ème} noyau	a	b	c			
01													

SECTION K : ORGANISATION BUDGETAIRE DU MENAGE (SUITE)

SOUS SECTION K2 : ORGANISATION DES REPAS (SUITE)

K2 : Intéressés : membres du ménage (et conjoints visiteurs) en charge des repas

N° de ligne	Qui finance la DQ ?			Pour chaque contributeur à la DQ avec codes 00 et 99 à la question 9		
	a.....1 ^{er} contributeur b.....2 ^{ème} contributeur c.....3 ^{ème} contributeur			Lien au Chef de Ménage		
	Pour chaque contributeur, inscrire le numéro de personne. Si un contributeur n'est pas membre du ménage mais vit au Sénégal, inscrire 00 Si un contributeur n'est pas membre du ménage et ne vit pas au Sénégal, inscrire 99 Si tous les contributeurs sont membres du ménage ► 13 Si un membre du ménage est le seul contributeur ► ensemble « personne-repas » suivant			Epoux/épouse.....02 Beaux-parents.....12 Co-épouse.....03 Gendre/belle-fille.....13 Enfant biologique.....04 Cousin/cousine.....14 Enfant adopté.....05 Enfant confié.....15 Petits-enfants.....06 Beau-fils/belle-fille.....16 Père/mère.....07 Beau-frère/belle-sœur.....17 Frère/sœur.....08 Ex-époux/se.....18 Neveu/niece.....09 Autre parent.....19 Grands-parents.....10 Domestique.....20 Oncle/tante.....11 Sans lien.....21		
9			10			
	A 1 ^{er} contributeur	B 2 ^{ème} contributeur	C 3 ^{ème} contributeur	A 1 ^{er} contributeur	B 2 ^{ème} contributeur	C 3 ^{ème} contributeur
01						

La suite de la section enregistre le montant et la fréquence de chaque contribution, ainsi que le lien de chaque contributeur extérieur avec le chef de ménage et la personne en charge du repas.

Il arrive fréquemment que certaines dépenses alimentaires, comme le riz ou l'huile, soient prises en charge directement par le chef de ménage. Une sous-section est destinée à enregistrer ces dépenses, ainsi que les contributions en nature ou en espèce que reçoit le chef de ménage pour les financer. Ces contributions peuvent être le fait de membres du ménage ou de personnes extérieures. Dans ce dernier cas le lien au chef de ménage est enregistré.

L'enregistrement des autres dépenses

Les autres dépenses des membres du ménage sont enregistrées en deux sections. Une première section concerne les dépenses communes à l'ensemble des membres du ménage comme l'électricité, l'eau ou le loyer par exemple. Pour chaque dépense, le montant et la fréquence sont enregistrés, ainsi que l'identité des contributeurs et, pour chacun d'entre

eux, le montant de la contribution et le lien au chef de ménage.

Les autres dépenses sont enregistrées dans une autre section du questionnaire. Comme la section sur l'organisation des repas, celle-ci a un format plutôt inhabituel par rapport aux questionnaires standards.

La première particularité de cette section est que, conformément à l'objectif d'allouer les dépenses aussi précisément que possible à leurs bénéficiaires, chaque noyau est traité séparément. Une sous-section (M0) commence par faire le recensement des personnes qui contribuent aux dépenses à destination des membres du noyau (voir ci-dessous). Chaque contributeur reçoit alors un numéro qui permet de l'identifier dans la suite du questionnaire (question 3). Les entretiens réalisés en début de projet avec les ménages avaient montré que certains noyaux s'organisent en créant une caisse commune, qui sert alors à financer tout ou partie des dépenses du noyau. Cette possibilité est reprise dans cette sous-section (questions 2, 6 et 7).

SECTION M: DEPENSES EFFECTUEES POUR LES MEMBRES D'UN NOYAU SOUS SECTION M0 : CONTRIBUTIONS AUX DEPENSES DU NOYAU

Intéressé : noyau du chef de ménage

Si 1 seul noyau dans le ménage, reprendre les contributeurs inscrits en K3 et ajouter les contributeurs occasionnels

1	Premier noyau à interroger: noyau du chef de ménage					[0 1]
2	Pour les dépenses (ou pour certaines d'entre-elles) concernant les membres du noyau, autres que les dépenses communes du ménage (alimentation, logement etc.) déjà listées précédemment, est-ce que le noyau a constitué une « caisse commune »					Oui.....1 Non.....2
N° de contributeur	Quelles sont les personnes qui financent les dépenses pour les membres de votre noyau ?	Pour les codes 00 et 09 en 3			Pour les noyaux avec caisse commune : Ce contributeur contribue-t-il à la caisse commune ?	Pour les contributeurs qui contribuent à la caisse commune : quels sont le montant et la fréquence des versements à la caisse commune ?
	<p>Pour chaque contributeur, inscrire le numéro de personne.</p> <p>Si un contributeur n'est pas membre du ménage mais vit au Sénégal, inscrire 00.</p> <p>Si un contributeur n'est pas membre du ménage et ne vit pas au Sénégal, inscrire 99.</p> <p>Si membre du ménage et caisse commune ► 6</p> <p>Si membre du ménage et pas de caisse commune ► contributeur suivant</p>	<p>Quel est le lien au chef du noyau ?</p> <p>Epoux/épouse.....02 Beaux-parents.....12</p> <p>Co-épouse.....03 Gendre/belle-fille.....13</p> <p>Enfant biologique.....04 Cousin/cousine.....14</p> <p>Enfant adopté.....05 Enfant confié.....15</p> <p>Petits-enfants.....06 Beau-fils/belle-fille.....16</p> <p>Père/mère.....07 Beau-frère/belle-sœur.....17</p> <p>Frère/sœur.....08 Ex-époux/se.....18</p> <p>Neveu/niece.....09 Autre parent.....19</p> <p>Grands-parents.....10 Domestique.....20</p> <p>Oncle/tante.....11 Sans lien.....21</p> <p>Le contributeur est ledu chef de noyau</p>	<p>Inscrire l'identifiant de pistage s'il existe</p> <p>Si pas de caisse commune ► contributeur suivant</p>		<p>Oui.....1</p> <p>Non.....2 ► contributeur suivant</p>	<p>Tous les jours.....01</p> <p>Tous les 2 jours.....02</p> <p>Deux fois par semaine.....03</p> <p>Toutes les semaines.....04</p> <p>Toutes les 2 semaines.....05</p> <p>Tous les mois.....06</p> <p>Tous les 2 mois.....07</p> <p>Tous les 3 mois.....08</p> <p>Tous les 4 mois.....09</p> <p>Tous les semestres.....10</p> <p>Toutes les années.....11</p> <p>Exceptionnelle.....12</p> <p>Inscrire le montant en FCFA</p> <p>► Contributeur suivant</p>
M0	3	4	5	6	7a : Montant	7b : Fréquence
401	[]	[]	[]	[]	[]	[]

Les dépenses à destination *exclusive* des membres du noyau sont ensuite enregistrées dans la sous-section M1 :

SECTION M: DEPENSES EFFECTUEES POUR LES MEMBRES D'UN NOYAU (SUITE) SOUS-SECTION M1: DEPENSES PROPRES AU NOYAU (PRODUITS 01 A 16)

Intéressé : noyau du chef de ménage (suite)

numéro du noyau [0 | 1 |]

Filtre : Si 1 seul noyau dans le ménage, renseigner M1 seulement pour les produits 01 à 16 puis passer à la sous section M3

Produits	Votre noyau a-t-il des dépenses pour le produit... ?	Pour ce produit, avez-vous des dépenses propres à votre noyau ?	Combien votre noyau dépense-t-il habituellement pour ces produits ?	Précisez la périodicité de cette dépense	Quel est le montant de la dernière dépense effectuée sur la même période ?	Qui sont les contributeurs ?		
	<p>Oui.....1</p> <p>Non.....2 ► prod. suivant</p>	<p>Oui.....1</p> <p>Non.....2 ► prod. suivant</p>	<p>Inscrire le montant de la dépense habituelle en FCFA</p>	<p>Tous les jours.....01</p> <p>Tous les 2 jours.....02</p> <p>2 fois par semaine.....03</p> <p>Toutes les semaines.....04</p> <p>Tous les 15 jours.....05</p> <p>Tous les mois.....06</p> <p>Tous les 2 mois.....07</p> <p>Tous les 3 mois.....08</p> <p>Tous les 4 mois.....09</p> <p>Tous les semestres.....10</p> <p>Toutes les années.....11</p> <p>Exceptionnelle.....12</p>	<p>Inscrire le montant de la dernière dépense en FCFA</p>	<p>a.....1^{er} contributeur</p> <p>b.....2^{ème} contributeur</p> <p>c.....3^{ème} contributeur</p> <p>Pour chaque contributeur, inscrire le numéro de contributeur défini dans la sous-section M0, colonne « N° de contributeur »</p> <p>Si le produit est financé avec la caisse commune, inscrire 077 et ► produit suivant</p> <p>Si un seul contributeur ► produit suivant</p>		
01	Nourriture hors repas dans le ménage	[]	[]	[]	[]	6. a	6. b	6. c

SECTION M: DEPENSES EFFECTUEES POUR LES MEMBRES D'UN NOYAU (SUITE)

SOUS-SECTION M 1: DEPENSES PROPRES AU NOYAU (PRODUITS 01 A 16) (SUITE)

Intéressés : noyau du chef de ménage (suite)

numéro du noyau | 0 | 1 |

Produits		Pour chaque contributeur: quel est le montant et la fréquence de la contribution ?					
		A: 1 ^{er} contributeur		B: 2 ^{ème} contributeur		C: 3 ^{ème} contributeur	
		7. a : montant	8. a : frèq	7. b : montant	8. b : frèq	7. c : montant	8. c : frèq
		Tous les jours.....01					
		Tous les 2 jours.....02					
		Deux fois par semaine.....03					
		Toutes les semaines.....04					
		Toutes les 2 semaines.....05					
		Tous les mois.....06					
		Tous les 2 mois.....07					
		Tous les 3 mois.....08					
		Tous les 4 mois.....09					
		Tous les semestres.....10					
		Toutes les années.....11					
		Exceptionnelle.....12					
		Pour chaque contributeur, inscrire le montant de la contribution en FCFA					
		► Produit suivant					
		7 et 8					
		A: 1 ^{er} contributeur		B: 2 ^{ème} contributeur		C: 3 ^{ème} contributeur	
		7. a : montant	8. a : frèq	7. b : montant	8. b : frèq	7. c : montant	8. c : frèq
01	Nourriture hors repas dans le ménage						

Cette section comporte une ligne pour chaque item (29 au total) et, comme pour les autres sections, s'attache à identifier les contributeurs à chaque dépense. C'est dans cette section que l'on retrouve les dépenses telles que les frais de scolarité d'un enfant, auxquels des personnes extérieures au noyau sont susceptibles de participer. L'exemple des frais de scolarité permet de bien illustrer la logique de construction du questionnaire. Considérons l'exemple d'un ménage constitué de 3 noyaux : un homme (noyau 1), sa première épouse et son fils (noyau 2), sa seconde épouse et sa fille (noyau 3). Le fils de la première épouse est scolarisé. Les dépenses nécessaires à cette scolarisation sont effectuées pour cet enfant et seront donc enregistrées dans la section M1 du noyau 2. Si le chef de ménage contribue à cette dépense, il apparaîtra, au moins à ce titre, dans la liste des contributeurs enregistrés dans la section M0 et le montant de sa contribution apparaîtra dans la section M1 du noyau 2. En revanche, cette dépense n'apparaîtra pas dans la section M1 du noyau du chef, car même si c'est effectivement le chef qui la prend en charge, cette dépense ne lui est pas destinée.

Certaines dépenses sont communes à plusieurs noyaux, mais pas à l'ensemble des membres du ménage. La sous-section M2 est destinée à les enregistrer. Pour chaque dépense, on commence par relever l'identité des noyaux auxquels la dépense est destinée, ainsi que le montant et la fréquence de chaque contribution. Ensuite, pour chaque noyau, l'identité de chaque contributeur à la part de la dépense supportée par le noyau est enregistrée.

Ainsi, l'ensemble des dépenses est recensé, leurs bénéficiaires identifiés, les contributeurs précisés. Au final, une vision assez précise de l'allocation des ressources au sein du ménage peut être obtenue. Non seulement cela permet d'apporter un éclairage sur le fonctionnement des ménages mais cela permet également d'appréhender autrement le

diagnostic sur la pauvreté au Sénégal qui peut être fait à partir des données de consommation. Cette allocation relativement précise des ressources permettra de mettre en évidence les caractéristiques individuelles corrélées avec l'accès aux ressources et donc d'identifier les personnes potentiellement les plus vulnérables. Les premières analyses des données montrent effectivement que l'allocation des ressources ainsi décrite s'écarte de celle qui alloue à chacun la consommation moyenne du ménage, même en corrigeant pour des besoins différentiels avec des échelles d'équivalence standards. Par ailleurs, l'enquête PSF permettra de comprendre, à l'inverse, quels sont les membres du ménage (sexe, âge, réseaux à l'extérieur du ménage) qui sont les plus susceptibles de compenser des inégalités de revenu intra-ménages en partageant plus leurs ressources ou en les répartissant de façon plus égalitaire au sein du ménage. L'éclairage de ces deux aspects devrait permettre un meilleur ciblage des transferts publics, au mieux vers les individus les plus fragiles et, dans l'impossibilité de les atteindre directement, vers les individus qui peuvent le mieux les faire bénéficier des transferts reçus.

Conclusion

Depuis la publication du « Traité de la famille » par G. Becker au début des années 80, qui représentait le ménage comme dirigé par une sorte de dictateur altruiste maximisant le bien être collectif de ses membres, la vision économique des ménages a évolué dans le sens de la prise en compte de la diversité des intérêts parfois divergents des individus qui le composent et des conflits potentiels que ceux-ci impliquent. Cette évolution ne s'est cependant pas accompagnée d'une modification de la façon dont les enquêtes auprès des ménages sont réalisées. Pour ce qui concerne les pays en développement, les enquêtes sur les niveaux de vie des années 2000 ne diffèrent guère de celles qui furent réalisées en Afrique dans les années 1980

sous l'égide de la Banque Mondiale, lorsque cette institution a entrepris d'améliorer sa connaissance du niveau et des modes de vie des ménages.

L'étude des modes d'organisation des ménages dans les pays en développement a fait l'objet de nombreux travaux, depuis de nombreuses années. Ces travaux suggèrent que l'emploi dans les pays en développement de questionnaires d'enquêtes « calqués » sur ceux qui sont utilisés dans les pays développés conduit à une vision réductrice et incorrecte des ménages. L'enquête Pauvreté et Structure Familiale rompt avec les pratiques usuelles dans les enquêtes sur les niveaux de vie, qui conçoivent les ménages comme des entités unitaires et rigides et négligent le rôle des appartenances lignagères. De ce fait notre projet, en construisant les outils qui permettent de remettre en cause les concepts qui sont au cœur même de la microéconomie des ménages, ouvre la possibilité d'un renouvellement important de la microéconomie appliquée au comportement des ménages et au développement. L'accumulation de données nouvelles, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est une des conditions du progrès de la connaissance théorique et empirique dans ce domaine. Cela a bien sûr des conséquences en

termes d'économie de la pauvreté (pauvreté familiale, vs. pauvreté individuelle) et en termes d'économie des inégalités et d'économie publique.

Le Sénégal est un terrain particulièrement propice à ce type d'innovation en raison de la complexité des ménages sénégalais. Les informations recueillies lors du premier passage de l'enquête, au printemps 2007, sont déjà riches d'enseignements. Par exemple, savoir que près de la moitié des hommes polygames ne vivent pas avec l'ensemble de leurs épouses, est une information nouvelle qui conduit à remettre en cause la notion de ménage en tant qu'unité de décision et justifie de consacrer des ressources à l'interrogation du ou des ménages « satellites » du ménage tiré dans l'échantillon primaire, ce qui n'est pas habituellement réalisé. Par ailleurs, le dénombrement des entrées et sorties des ménages observés dans cette enquête, montre l'importance des mouvements d'individus entre ménages. Ce premier passage a déjà permis de mettre en regard les chocs subis par le ménage et arrivées de nouveaux membres. Pour les départs, la collecte d'information se heurte aux problèmes classiques d'oubli dans le recueil d'informations rétrospectives. Un second passage de l'enquête permettra de mieux capturer l'impact des chocs sur les départs du ménage.

Références Bibliographiques

Akresh R. (2005), « Flexibility of Household Structure: Child Fostering Decisions in Burkina Faso », BREAD Working Paper No. 65; Yale Economic Growth Center Working Paper No. 902; IZA Discussion Paper No. 1471.

Antoine Ph. (Ed) (2007), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Ceped, Coll. Rencontres, Paris, 230 p.

Antoine Ph. (2006), « The Complexities of Nuptiality: From Early Female Union to Male Polygamy in Africa », in G. Caselli, J. Vallin and G. Wunsch (Eds) *Demography: Analysis and Synthesis, A Treatise in Population Studies*, Vol 1, Elsevier, Academic Press, p. 355-371.

Antoine Ph. et Nanitelmo (1995), « Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ? », *Chronique du CEPED*, Vol. 32, 31 p.

Becker G. (1981), *A Treatise on the Family*, Harvard University Press.

Bourguignon F. et Chiappori P.-A. (1992), « Collective Models of Household Behavior: an introduction », *European Economic Review*, 36, 355-64.

Case A. et Deaton A. (1998), « Large Scale Transfers to the Elderly in South Africa », *Economic Journal*, Vol. 108, No. 450, pp.1330-1261.

Cisse F. (2003), « Profil de Pauvreté au Sénégal : Une Approche Monétaire, Rapport final », Universtié Cheikh Anta Diop.

Diop A.-B. (2000), *La famille Wolof*, Karthala, Collection Hommes et Sociétés, 272 pages.

- Duflo E. et Udry C. (2003)**, « Intrahousehold Resource Allocation in Côte d'Ivoire: Social Norms, Separate Accounts and Consumption Choices », BREAD WP016.
- Edmonds E., Mammen K. et Miller D. (2005)**, « Rearranging the Family? Household Composition Responses to Large Pension Receipts », *The Journal of Human Resources*, Vol. 40, No. 1, pp. 186-207.
- Foster, A. (1993)**, « Household Partition in Rural Bangladesh », *Population Studies*, Vol. 47, No. 1, pp.97-114.
- Foster A. et Rosenzweig M. (2002)**, « Household Division and Rural Economic Growth », *Review of Economic Studie*, Vol. 69, No. 4, pp. 839-69.
- Frankenberg E., Smith J.P. et Thomas D. (2000)**, « Economic Shocks, Wealth, and Welfare » *Journal of Human Resources*, Vol. 38, No. 2, pp.280-321.
- Lambert S. (1994)**, « La migration comme instrument de diversification intrafamiliale des risques : une application au cas de la Côte d'Ivoire », *Revue d'Economie du Développement*, 2/1994, PUF, 3-38.
- Lloyd C. B. et Desai S. (1992)**, « Children's Living Arrangements in Developing Countries » *Population Research and Policy Review*, Vol. 11, pp. 193 – 216.
- Mammen K. (2004)**, « All for One or Each for Her Own: Do Polygamous Families Share and Share Alike? », working paper, Economics Department - Barnard College.
- Mboup (1992)**, *Etude des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité et l'enquête démographique et de santé*. Thèse Ph. D. de démographie. Université de Montréal, 272 p.
- Singh I., Squire L. et Strauss J. (Eds) (1986)**, *Agricultural Households Models*, Johns Hopkins.
- Stark O. (1991)**, *The Migration of Labor*, Basil Blackwell.
- Udry C. (1996)**, « Gender, Agricultural Productivity and the Theory of the Household », *Journal of Political Economy* Vol. 104, No. 5, pp. 1010-1046.
- Vandermeersch C. (2002)**, « Les enfants Confiés Agés de Moins de 6 ans au Sénégal en 1992-1993 », *Population*, Vol. 57, No. 4/5, pp. 661-688.